



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 DU GENERAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240624-2024-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2024

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 24 juin 2024

Délibération : N° 2024-38

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 15

Présent(s) :

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 24 Juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2024

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Patrice POULAIN

Absent(s) :

David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Sylvie LOCATELLI ayant donné pouvoir à Christelle MAES, Régis FOSTIER ayant donné pouvoir à Patrice POULAIN, Sandrine HAVY, excusée

Secrétaire de séance : Marie-France DESIMEUR-CLOUX

**Réhabilitation d'un ancien hôtel en deux logements locatifs – avenant n°1 – lot 3
cloisons-plâtrerie-menuiseries intérieures**

DELIBERATION

Dans le cadre de l'opération « Réhabilitation d'un ancien hôtel en deux logements locatifs », et afin de gagner de l'espace dans le logement n°1, la porte battante a été remplacée par une porte coulissante. Cet ajout nécessite un avenant d'un montant de 605 € HT soit 726 € TTC pour le lot 3 attribué à Ets Labart (128 avenue Pierre Mendès-France – 02 000 LAON)

Montant marché de base : 58 417 € HT soit 70 100,40 € TTC

Montant de l'avenant n° 1 : 605 € HT soit 726 € TTC

Total nouveau marché : 59 022 € HT soit 70 826,40 € TTC soit une variation de 1,04 %

Considérant la nécessité de remplacer une porte ;

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 du lot 3 « Cloisons-plâtrerie-menuiseries intérieures » d'un montant de 603 € HT, soit une variation de 1,04 % ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 et tous documents y afférant.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 24 juin 2024

Le Maire

Johann WERY



la Secrétaire de séance,

Marie - France DESMEUR-CLOUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240624-2024-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet à 26/06/2024